



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre avril, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 15 membres en exercice et dûment convoqué le dix-huit avril, s'est réuni, à l'espace associatif, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL Nicole, GEFFRAY Patrick, ANDOUARD Colette, GLOUX Daniel, BURBAN Jean-Pierre, REGENT Claude, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, HEDAN Yves.

Membres excusés : DANO Yves (procuration à GEFFRAY Patrick), GUERCHET Catherine, COMMUNAL Karine (procuration à LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne), ROLLAIS Caroline (procuration à HEDAN Yves).

Conseil municipal – Séance du 24/04/2019

Délibération n°36 : Subvention – Extension des horaires d'ouverture de la médiathèque

La commune de Sainte-Marie a initié des travaux de réhabilitation et d'extension de sa mairie, notamment pour intégrer la médiathèque municipale au bâtiment.

Les travaux sont actuellement en cours. Selon le planning, ils devraient être terminés au mois juin prochain. Le déménagement de l'actuelle médiathèque vers ces nouveaux locaux est prévu pour la rentrée de Septembre 2019.

Dans cette optique, la collectivité souhaite étendre les horaires d'ouverture de la médiathèque au public à compter du mois de Septembre 2019 ; Il est proposé au Conseil municipal de porter de 11h à 15h le temps d'ouverture de la médiathèque au public.

Par ailleurs, il sera nécessaire de procéder au recrutement d'un agent pour venir renforcer l'équipe actuelle.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles, à travers la Dotation Générale de Décentralisation, soutient financièrement les collectivités dans leur démarche d'extension horaires. Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter cette dotation.

Le plan de financement intégrant les coûts supplémentaires liés à l'extension des horaires d'ouverture est ainsi proposé (base 2019 avec revalorisation annuelle 1%) :

Période	Masse salariale actuelle	Coûts supplémentaires liés au personnel	Masse salariale totale à compter de 09/2019	Subvention sollicitée auprès de la DRAC
septembre-décembre 2019	6 396,72 €	6 001,52 €	12 398,24 €	1 200,30 €
2020	19 382,06 €	18 184,61 €	37 566,67 €	3 636,92 €
2021	19 575,88 €	18 366,45 €	37 942,33 €	3 673,29 €
2022	19 771,64 €	18 550,12 €	38 321,76 €	3 091,69 €
2023	19 969,36 €	18 735,62 €	38 704,97 €	1 873,56 €
janvier-septembre 2024	13 446,03 €	12 615,32 €	26 061,35 €	1 261,53 €

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver le projet d'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque ;
- Solliciter l'octroi d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de la Dotation Générale de Décentralisation, pour l'extension horaires ;
- Donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité des membres présents (14 membres)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 25/04/2019

Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY





L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre avril, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 15 membres en exercice et dûment convoqué le dix-huit avril, s'est réuni, à l'espace associatif, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL Nicole, GEFFRAY Patrick, ANDOUARD Colette, GLOUX Daniel, BURBAN Jean-Pierre, REGENT Claude, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, HEDAN Yves.

Membres excusés : DANO Yves (procuration à GEFFRAY Patrick), GUERCHET Catherine, COMMUNAL Karine (procuration à LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne), ROLLAIS Caroline (procuration à HEDAN Yves).

Conseil municipal – Séance du 24/04/2019

Délibération n°37 : Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Michel de Redon - Classe d'intégration U.L.I.S

L'OGEC de l'école Saint-Michel de Redon sollicite une participation de la commune aux frais de fonctionnement de la section d'intégration U.L.I.S. Cette section est destinée à recevoir des élèves en situation de handicap scolaire, ils y suivent un parcours pédagogique adapté.

Deux enfants de Sainte-Marie sont scolarisés au sein de cette section en classes de CE1 et de CM1.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Verser à l'OGEC de l'école Saint-Michel de Redon, une participation à hauteur de 772,44 € (386,22 € x 2 élèves) ;
- Donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité des membres présents (14 membres)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 25/04/2019

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY





L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre avril, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 15 membres en exercice et dûment convoqué le dix-huit avril, s'est réuni, à l'espace associatif, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL Nicole, GEFFRAY Patrick, ANDOUARD Colette, GLOUX Daniel, BURBAN Jean-Pierre, REGENT Claude, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, HEDAN Yves.

Membres excusés : DANO Yves (procuration à GEFFRAY Patrick), GUERCHET Catherine, COMMUNAL Karine (procuration à LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne), ROLLAIS Caroline (procuration à HEDAN Yves).

Conseil municipal – Séance du 24/04/2019

Délibération n°38 : Subvention au profit de l'A.I.D.E.

L'association Aide Emploi Services a sollicité la commune pour bénéficier d'une subvention d'un montant identique à la subvention attribuée au titre de l'année 2018. La commune de Sainte-Marie avait attribué une aide à hauteur de 0,50 € par habitant. Pour l'année 2019, la subvention s'élève donc à 1 129,50 €.

Madame Nicole CHEVREL et Monsieur Patrick GEFFRAY ayant des intérêts dans cette association quittent la salle des délibérations.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Accorder une subvention d'un montant de 1 129,50 € au profit de l'A.I.D.E. au titre de l'année 2019 ;
- Donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les décisions nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité des membres présents (11 membres)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

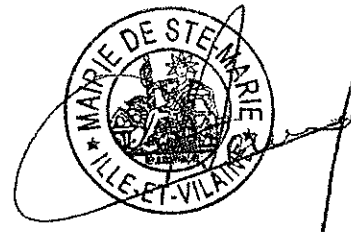
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 25/04/2019

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY





L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre avril, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 15 membres en exercice et dûment convoqué le dix-huit avril, s'est réuni, à l'espace associatif, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL Nicole, GEFFRAY Patrick, ANDOUARD Colette, GLOUX Daniel, BURBAN Jean-Pierre, REGENT Claude, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, HEDAN Yves.

Membres excusés : DANO Yves (procuration à GEFFRAY Patrick), GUERCHET Catherine, COMMUNAL Karine (procuration à LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne), ROLLAIS Caroline (procuration à HEDAN Yves).

Conseil municipal – Séance du 24/04/2019

Délibération n°39 : Tarif de location – Salle Henri Lucas

Il convient de préciser les conditions de mise à disposition de la salle Henri Lucas aux associations. Madame le Maire propose au Conseil municipal de faire figurer la mention « gratuité pour les associations de Sainte-Marie dans le cadre de réunions sans billetterie, sans ouverture au public » en commentaire de la tarification ;

Désignation	Rappel tarif précédent	Tarif proposé	Commentaires
Salle Henri Lucas			
Particuliers de Sainte-Marie			
1/2 journée	50,00	50,00	Gratuité pour les associations de Sainte-Marie dans le cadre de réunions sans billetterie, sans ouverture au public.
1 journée	90,00	90,00	
2 journées	110,00	110,00	
3 journées	-	130,00	
Hors commune			
1/2 journée	60,00	60,00	
1 journée	110,00	110,00	
2 journées	130,00	130,00	
3 journées	-	150,00	
Forfait ménage	50,00	50,00	
Caution	300,00	300,00	

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver les tarifs de location et mentions exposés dans la présente délibération ;
- Donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité des membres présents (14 membres)

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 25/04/2019

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY





L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre avril, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune, composé de 15 membres en exercice et dûment convoqué le dix-huit avril, s'est réuni, à l'espace associatif, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL Nicole, GEFFRAY Patrick, ANDOUARD Colette, GLOUX Daniel, BURBAN Jean-Pierre, REGENT Claude, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, HEDAN Yves.

Membres excusés : DANO Yves (procuration à GEFFRAY Patrick), GUERCHET Catherine, COMMUNAL Karine (procuration à LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne), ROLLAIS Caroline (procuration à HEDAN Yves).

Conseil municipal – Séance du 24/04/2019

Délibération n°40 : Informations dans le cadre de la délégation générale au Maire

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, voici les décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation générale du Conseil municipal :

Les abonnements Ouest France de la mairie et de la médiathèque ont été renouvelés pour un montant total de 678 €.

Un devis de 3 993,60 € a été validé auprès de l'entreprise Monvoisin, pour la fourniture et la pose d'abribus plus spacieux dans les villages du Bas bel et du Pont d'Apé.

Le mobilier urbains (bancs et corbeilles) du centre-bourg sera fourni par l'entreprise Manutan Collectivités pour 5 815,61 €.

Pour la bonne organisation des manifestations communales, 30 tables pliantes ont été commandées à l'entreprise Techni-Contact pour 1 879,60 €.

Des DVD ont été commandés auprès de l'ADAV pour 2 023,08 €. Ils permettront d'alimenter le fond documentaire de la médiathèque.

Un devis a été validé auprès d'Effivert pour des travaux complémentaires d'espaces verts dans le centre-bourg. Il s'élève à 725,64 €. Les travaux supplémentaires se situent autour du futur bâtiment mairie-médiathèque.

Des travaux de busage ont été entrepris en régie dans différents villages. Le matériel nécessaire aux travaux (buses et tout-venant) a été retiré auprès des entreprises Frans Bonhomme et Charier pour un total de 700 €.

L'entreprise Nacelle Service doit intervenir pour remplacer la lanterne et la crosse du candélabre situé devant l'EHPAD, rue de la Vilaine. Le coût des travaux s'élève à 1 890,60 €.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de la décision prise par le Maire dans le domaine de la délégation générale consentie par le Conseil municipal.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 25/04/2019

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY

